



20/12/2022

Nous sommes certains que notre Direction se Préoccupe aussi bien de notre pouvoir d'achat que de la crise Covid-19. (Version 2)

Suite aux grèves organisées les 29 et 30 novembre 2022, les NAO (Négociations annuelles obligatoires) 2023 arrivent à expiration.

Coronavirus : informations et recommandations

Le virus continue de circuler en France. Aussi, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Vigilance accrue pour les personnes vulnérables
- Port du masque dans les transports vivement recommandé
- Suivi des recommandations des autorités sanitaires quant à la vaccination

Attention : Le pass vaccinal demeure obligatoire dans les établissements de santé : le salarié non titulaire du pass vaccinal continuera donc de se voir refuser les accès. **Détail. Lien renvoyant sur un document obsolète.**

En cas de symptômes, informez votre [Mémo Passe Vaccinal - V2 14 mars 2022](#) **et d'isolement disponibles sur le site Ameli**

Informations et recommandations sur le [site du gouvernement](#) et info.coronavirus@socotec.com pour toute question.

Communication Socotec : Passe vaccinal

A compter du 14 mars 2022, l'ensemble des dispositions sur le Passe vaccinal sont levées, ce qui en pratique signifie que ce dernier n'est plus à présenter dans les lieux où il était exigé (restaurants, bars, discothèques, cinémas, théâtres, salles de spectacle, musées, stades, foires et salons...) et la levée du port du masque en intérieur (entreprises, écoles, administrations, services publics, magasins...), sauf dans les transports collectifs et les établissements de santé.

M. BOTIN, membre de la cellule de crise COVID 19 :
Merci d'avoir été aussi réactif, suite à nos remarques, concernant l'information Covid-19 diffusée sur votre intranet 😊

M. BOTIN, initiateur de la crise sociale à Socotec :
Le nouveau document mis en ligne le 19/12 n'est toujours pas à jour tout comme notre pouvoir d'achat 😞

- Depuis le 16 mai 2022, le port du masque n'est plus obligatoire dans les transports en commun ;
- Depuis le 1^{er} aout 2022, fin de l'état d'urgence sanitaire et donc, fin de ce fameux passe sanitaire en France. Seul le port du masque reste obligatoire à partir de l'âge de 6 ans dans les établissements de santé. La vaccination reste obligatoire uniquement pour le personnel soignant.

Les règles relatives à la vie en entreprise hors situation épidémique sont de nouveau en vigueur conformément à la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19.

M. BOTIN, Pour vous accompagner, un guide sur les mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 est disponible sur le site du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.

M. BOTIN, La CGT Demande, entre autre 

➤ Des garanties de rattrapage du coût de la vie et d'évolution à Socotec :

La CGT vous demande la réouverture de réelles négociations sur le pouvoir d'achat et sur des garanties d'évolutions à Socotec Groupe.



Socotec n'est pas dans le Best Workplaces France 2022 mais confirme sa médaille de l'information la plus mal tenue !